



Frais de trajet cdd 8mois par ans

Par **lyloo84**, le **07/12/2010** à **12:27**

Bonjour, je travail dans une entreprise viticole environ 8mois dans l'année et ceux depuis 10ans.

Cette année j'ai appris que les employé en CDI avait leur trajet de payé par l'entreprise et que je n'y avait pas droit car j'ete en cdd que quelque moi dans l'année. L'inspection du travail m'a dit elle que j'y avait droit, même que pour 1moi de travail alors que mon patron me dit qu'il faut 12mois d'anciennete continu.

J'ai cherché dans la convention collectif mais je n'ai rien trouvé.

Etes vous en mesure de pouvoir me dire si j'ai droit à cette prime de trajet, car effectuant 60km allé retour pour allé travaillé et etant la seule a faire une si longue route, cela me serait bien utile, et si j'y ais droit, auriez vous un texte de loi qur lequel m'appuyer pour le faire parvenir à mon patron.

Dans l'attente, cordialement